

REPUBLICA POPULARE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROMOTION SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

MAURICE
DECRET N° 84/170 /MPS.DMFPP.BFP.2103
portant verserement reclassement et no-
mination de Monsieur BILAL Dieudonné,
attaché des SAF de l'Échelon des cadres
de la catégorie A hiérarchie II des ser-
vices administratifs et Financiers (SAF)

-----oOo-----

LE 10 MAI 1984, DANS LE GOUVERNEMENT
DU CONGO

(V)SAS :

D.G.P.

D.C.F.

- (/u la constitution du 6 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 26/80 du 10.4.1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 6 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 10/82 du 8.4.82 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.1.1977 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/180/FP du 3.8.1964 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 3/185/FP du 6.7.1964 fixant la hiéra-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 34/187/FP du 6.7.1964 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des classes créées par la loi n° 16/62 du 8.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 34/188/FP du 6.7.64 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 34/189/FP du 14.6.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstructions de
carrière et nominations notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 31/146 du 27/6/81 portant le statut com-
mun des cadres du personnel Diplomatique et Consultatif .

- (/u le décret n° 73/146 du 14.4.1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/170 du 31.11.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/188/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 76/1c4 du 4.4.78 portant nomination du
Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/360 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/344 du 26.12.80 portant nomination
des membres du Conseil des ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/
644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u les arrêtés n° 6240/187/DMFPP/3.7 du 26.3.76
62077/MPS.DMFPP.BFP. du 19.6.81
6474/MPS.DMFPP.BFP/3.7 du 17/10/81
(/u la demande de l'intéressé en date du 14.11.83

S E C R E T :

.../...

[Signature]

ARTICLE 1ER :- En application des dispositions combinées des décrets 61/143, 73/143 des 27.6.51 et 24.4.73 susvisés, Monsieur GINGA Dieudonné, Attaché des S.A.F de 3^e échelon indice 840 des cadres de la catégorie A hiérarchie III des Services Administratifs et Financiers (S.A.F) titulaire du Doctorat de 3^e Cycle en Relations Internationales délivré par l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (France) est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et consulaire reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 3^e échelon indice 1010.

ARTICLE 2 :- L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 5^e échelon de son grade indice 1190 ACC = Néant.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15.12.1983 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 13/02/1984

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

[Signature]
- Pierre NEE.-

[Signature]
- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

[Signature]
Le Ministre des Finances,

[Signature]
- Bernard COIBO KINTSINA.-

[Signature]
- Etat d'Assemblée LEKOUNDELOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTPF-BFP.....5
DGS.....8
DCF.....1

[Signature]

HAD.....2
DÉPLACEMENT.....1
DÉPL....8
SALV./J.....2